



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE
TRIATHLON

RHÔNE - LYON METROPOLE

Projet éducatif

La situation

Le comité départemental de triathlon Rhône-Lyon Métropole est membre de la Fédération Française de Triathlon. Etre « affilié » signifie d'agir en référence à un projet de société et pour notre fédération. S'inscrire dans le projet de notre fédération suppose d'en partager les valeurs, de contribuer à l'enrichissement du projet fédéral et de participer à la mise en œuvre de ce projet dans le domaine des activités physiques et sportives.

La déclaration de principe de notre comité départemental prône notamment le développement de la tolérance, de la solidarité et de toutes les activités éducatives.

Pour notre comité départemental, le rapprochement et la promotion des femmes et des hommes, jeunes et moins jeunes, dans un esprit de compréhension réciproque et d'amitié fraternel doit contribuer à l'avènement d'une société de progrès, juste, humaniste, laïque et républicaine.

Etre « triathlète » signifie agir dans l'ensemble du domaine des activités physiques et sportives en considérant que l'épanouissement personnel des femmes, des hommes et des enfants passe par la possibilité de pratiquer diverses activités physiques et sportives.

Le comité départemental se doit donc de rendre ces pratiques sportives accessibles au plus grand nombre, dans le respect de leur intégrité physique et morale. De plus, être « sports enchainés » implique de créer les conditions de coexistence entre des différentes dimensions des activités sportives, récréatives, de loisir, de découverte, d'initiation ou de compétition en privilégiant leur fonction éducative et sociale.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la pratique sportive peut avoir une influence structurante en termes d'éducation et de socialisation. Mais le sport est aussi un « fait social global », véhiculant, produisant et reproduisant les dérives de la société dans laquelle il évolue. Porteur de valeurs et de contre valeurs, le sport fut et reste instrumentalisé

Comme nous l'avons proposé, la mise en œuvre de la fonction éducative du sport suppose de poursuivre en priorité un objectif éducatif.

La majorité des clubs sportifs traditionnels est essentiellement mobilisée par des objectifs de performance sportive qui, sans abandonner les objectifs éducatifs, les relèguent souvent en second plan. La question est donc de concilier les objectifs sportifs et les objectifs éducatifs, ce que le système fédéral, les parents et les pratiquants eux-mêmes, ne favorisent pas toujours.

Le cœur du projet d'un club sportif, reposant majoritairement sur l'élévation de son rang fédéral, la nature des formations des cadres techniques et la culture dominante de la compétition dans le mouvement sportif français sont autant d'obstacles au travail éducatif des clubs.

De plus, même si la question de la fonction éducative du sport devient une priorité nationale et locale, les principes qui fondent le financement du sport en France limitent considérablement l'engagement du mouvement sportif dans ce type d'action.

La mise en œuvre du rôle éducatif du sport suppose que les différents acteurs possèdent des compétences spécifiques dans le domaine social et éducatif. Ces compétences ne sont généralement pas délivrées dans les formations d'Etat du monde du sport.

De même, les formations fédérales, tout comme les formations d'Etat, abordent peu la fonction éducative du sport, du moins dans ses aspects pratiques et méthodologiques. Seules quelques fédérations multisports ont entrepris une démarche de qualification de leurs cadres, spécifique à la fonction éducative et sociale du sport. Les formations fédérales qualifiantes sont principalement conçues pour former des cadres capables d'initier ou de perfectionner le public à la discipline sportive concernée, elle-même très codifiée et figée. On éduque l'enfant au sport. Les objectifs éducatifs, tel que le développement de la sociabilité, l'éducation sanitaire et alimentaire ou la citoyenneté, sont soit relégués, soit pris en compte dans l'unique but de la performance sportive au sens fédéral du terme.

Si les actes de violence et d'incivilité sont répréhensibles et réprimés, il nous semble que les comportements civils et sociables doivent être valorisés. Il n'est pas impossible de mettre en valeur le « civilement correct » et le « non violent » en opposition aux modèles négatifs, régulièrement médiatisés et politiquement récupérés.

Les objectifs

Organiser des stages/regroupements pour les 6 à 19 ans favorisant le développement physique et mental de l'enfant en toute sécurité

Proposer des actions à contenu éducatif et sportif orientées sur la découverte, le perfectionnement et le respect de son environnement social et naturel.

1- Le développement personnel

- Favoriser les activités que l'enfant n'a pas l'habitude de pratiquer à l'école. La natation, le vélo de route ou VTT et la course à pied. Egalement la préparation physique générale et les étirements.
- Développer l'esprit de recherche et de dépassement de soi.
- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant.
- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs, de son sport et de son temps de repos.

Le rôle de l'équipe d'animation :

Prendre en compte chaque enfant en tant qu'individu à part entière et veiller à adapter leur univers en fonction de son âge, sa taille et de son rythme biologique.

L'équipe sera source de proposition pour stimuler les jeunes tout en restant à leur écoute afin de les impliquer dans les actions (organisation de petit forum/conférence par exemple)

2- L'ouverture et le respect des autres, la citoyenneté

- Favoriser le respect entre individus : enfant/enfant ; enfant/adultes ; adultes/adultes : respect des différences, respect du silence, respect de l'autorité et du règlement intérieur.
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants
- Favoriser l'insertion dans un groupe
- Stimuler la solidarité et le partage
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs....toute personne qui possède un talent, un métier, une passion souhaitant le faire partager.
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes

Le rôle de l'équipe d'animation :

Savoir organiser des activités mettant en avant la cohabitation entre filles et garçon et/ou petits et grands.

Savoir ouvrir les portes aux personnes susceptibles d'enrichir les connaissances des enfants et de favoriser les échanges et le partage.

3- L'ouverture et le respect à son environnement

- Favoriser le respect des lieux occupés, du matériel.
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel : Eau vive, routes, chemins....
- Participer à l'éducation écologique de l'enfant
- Ouvrir l'enfant à la vie locale : les ressources locales, les produits alimentaires de proximité, les élevages....

Le rôle de l'équipe d'animation :

Savoir s'adapter au milieu pour tirer parti des ressources et personnes locales susceptibles de valoriser les échanges et les connaissances

La composition et fonctions de l'équipe d'animation

Il appartient à l'équipe d'animation de s'approprier ces objectifs et de développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre, avec des objectifs spécifiques et détaillés, des méthodes, des outils, des moyens et des critères.

L'équipe est constituée de personnes diplômées ou brevetées en fonction de la réglementation des activités.

Il sera garant et porteur du présent projet éducatif.

Ses principales fonctions sont :

- L'élaboration du projet pédagogique, son évaluation et ajustement éventuel: il propose des activités dans lesquelles les enfants peuvent s'investir avec une équipe d'animation qui soutient, accompagne et encourage les enfants à la fois individuellement et collectivement.
- La gestion de l'équipe d'animation
- Veiller au respect de la réglementation
- Assurer la gestion administrative du stage/regroupement : dossier et inscription de l'enfant, feuille de présence, gestion de plannings, budgets....

Les moyens de fonctionnement fournis à l'équipe d'animation

1- Les espaces

- Le local d'hébergement et de restauration
- Autres locaux mis à disposition : Piscine, lieu de baignade, piste athlétisme ,local vélo ,gymnase, salle réunion...

2- Le budget

3- La constitution de l'équipe d'animation

4- Le règlement intérieur du stage/regroupement

5- Les modalités tarifaires

6- Outils d'information et de relation avec les familles

LE REGLEMENT INTERIEUR, LES PRIX ET MODALITES D'INSCRIPTION feront l'objet de documents annexes (pour chaque stage/regroupement).

Modalité d'évaluation

L'évaluation s'appuiera sur l'analyse des techniciens avec un compte en rendu de l'équipe d'animation tenant compte de l'enquête auprès des enfants participants.

Donc la fréquence se fera à l'issue de chaque stage/regroupement

Conclusion

La fonction éducative du sport ne s'exerce pas par la simple pratique d'une discipline, y compris encadrée et dans un club. La mise en œuvre de la fonction éducative du sport suppose de réunir certaines conditions, telle que la formalisation d'un projet éducatif et un projet pédagogique, définissant des intentions et des actions s'inscrivant dans la durée, qui devront être réalisées en partenariat par des acteurs capables de mettre leur discipline au service d'objectifs éducatifs.

La question centrale de la qualification des cadres, professionnels ou bénévoles, se pose sous de nouveaux horizons. D'une part il s'agit de formaliser l'acte d'éducation par le sport et les compétences qu'il suppose et d'autre part de les réunir et de les manager pour chaque projet. La mise en œuvre de la fonction éducative et sociale du sport demande, comme nous l'avons démontré précédemment des compétences tant du point de vue pédagogique et didactique que sur le plan administratif et organisationnel.

Celles-ci sont généralement détenues par plusieurs personnes ou plusieurs structures. Le travail en partenariat prend alors tout son sens. La question de la coéducation renvoie à la place des parents dans un acte éducatif conduit par des tiers. Les animateurs, les éducateurs spécialisés ou les éducateurs sportifs doivent inventer des stratégies de travail donnant une place aux parents, mais aussi au public.